

La Boîte à outils pédagogique

Informers sans enfermer



6

outils pédagogiques
dont l'extension

**MONOPOLY
DES INÉGALITÉS**

À retrouver sur inegalites.fr

L'ensemble des fonds récolté servira à financer les activités
de l'association tout au long de l'année.

La boîte à outils pédagogique



LES OBJECTIFS DES OUTILS

- Informer les jeunes sur les inégalités et les discriminations et découvrir les différents domaines dans lesquels elles opèrent
- Encourager l'expression des jeunes sur le thème des inégalités et discriminations
- Engager une réflexion et des discussions sur les moyens de réduire les inégalités
- Réaliser un projet collectif, de la discussion à la réalisation

Le guide pédagogique

GUIDE PÉDAGOGIQUE



MODE D'EMPLOI
DE LA BOÎTE À OUTILS

Informier
SANS enfermer

Sensibiliser les jeunes aux inégalités

 Observatoire
des inégalités

Les outils pédagogiques



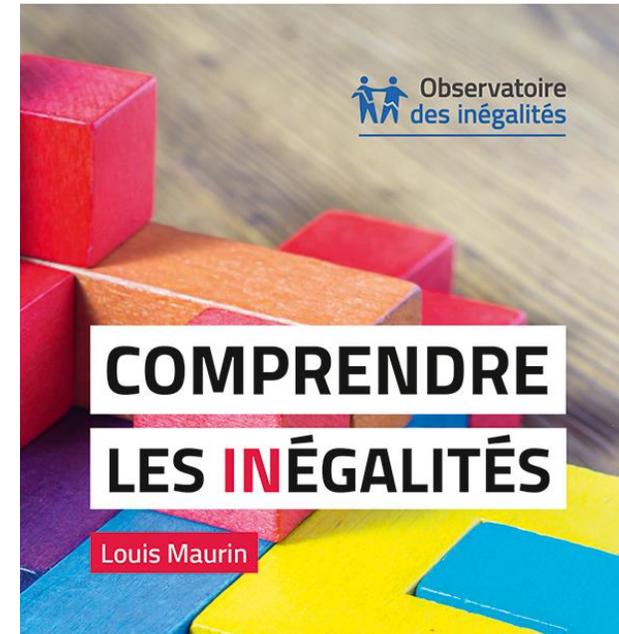
Informer sans enfermer



THÈME I COMPRENDRE LES INÉGALITÉS



OUTIL : LE LIVRET PÉDAGOGIQUE **LES INÉGALITÉS EXPLIQUÉES AUX JEUNES**



OUTIL : L'OUVRAGE **COMPRENDRE LES INÉGALITÉS**



Les outils pédagogiques



Informer sans enfermer



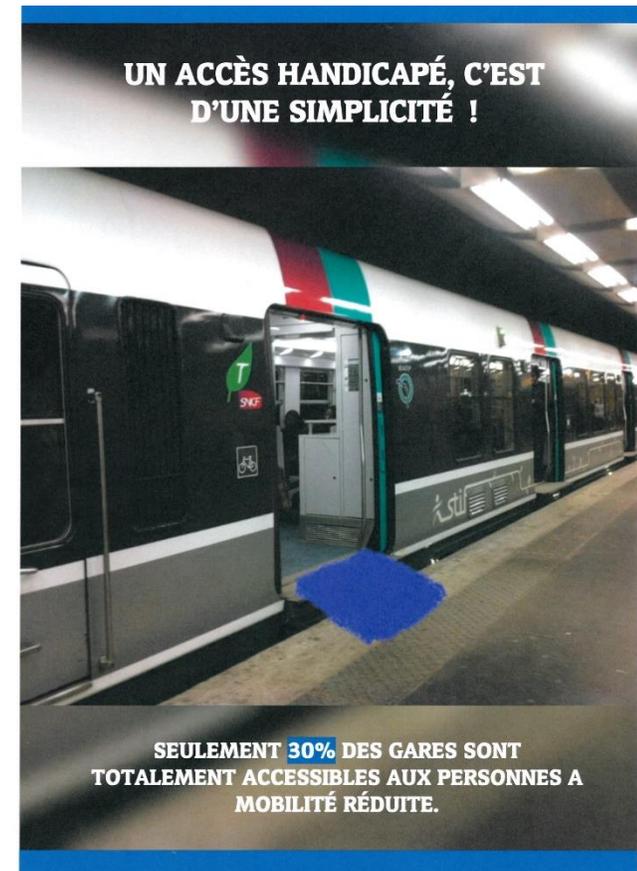
THÈME 2 S'INFORMER À PARTIR DE TÉMOIGNAGES DE JEUNES



OUTIL : LE WEBDOCUMENTAIRE « LIBERTÉ, INÉGALITÉS ?, FRATERNITÉ »



OUTIL : LES CRÉATIONS DES « JEUNES POUR L'ÉGALITÉ »



Les outils pédagogiques



Informer sans enfermer



THÈME 3

SE METTRE EN SITUATION GRÂCE AU JEU



OUTIL : LE JEU PÉDAGOGIQUE DU « MONOPOLY DES INÉGALITÉS »



Les outils pédagogiques



Informer sans enfermer



THÈME 4 S'EXPRIMER SUR LES INÉGALITÉS ET DISCRIMINATIONS



OUTIL : LE PRIX « JEUNESSE POUR L'ÉGALITÉ »

**PRIX JEUNESSE
POUR L'ÉGALITÉ
2022**

Et toi...

Jusqu'au 30 janvier 2022

Si j'étais président(e)?

Envoie-nous tes vidéos ou affiches sur le thème : « Si j'étais président(e)... »

...tu ferais quoi...

...contre les inégalités ?

De nombreux prix à gagner

Par équipe de deux minimum

Organisé par
**Observatoire
des inégalités**

Avec le soutien de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES

Centre-
Val de Loire

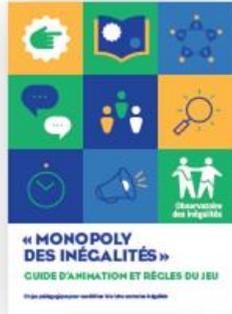
VILLE DE
PARIS

inegalites.fr / concours@inegalites.fr / 07 68 38 64 22

« Monopoly des inégalités »



« Monopoly des inégalités »



- le guide d'animation du « Monopoly des inégalités »



- 1 case REDISTRIBUTION*



- 1 case ALLEZ EN PRISON*



- 10 cases ÉVÈNEMENT*



- 37 cartes ÉVÈNEMENT et 3 cartes personnalisables*



- 10 cartes PERSONNAGES*



- 10 pions*



- 1 fiche Récap' des règles et des données clés*
- Un feutre effaçable pour créer vos propres cartes ÉVÈNEMENT

« Monopoly des inégalités »

Exemples de cartes personnages

- 1 catégorie
- 1 salaire/patrimoine
- Nombre de dé
- Handicap ou non

Louise



FEMME • 45 ANS
CATÉGORIE A
SALAIRE : 270 €
PATRIMOINE : 1700 €



Sarah



FEMME • 32 ANS
CATÉGORIE B
SALAIRE : 120 €
PATRIMOINE : 1000 €



Louis



HOMME • 62 ANS
CATÉGORIE C
SALAIRE : 100 €
PATRIMOINE : 600 €



« Monopoly des inégalités »

Les inégalités **abordées dans la partie**

- 1 code couleur par domaine et catégories de population + 1 signe spécial discrimination



école



sphère privée



santé



logement



travail



revenus



loisirs/sports



vacances



culture



justice



LGBTQI +



femmes
/hommes



couleur
de la peau



âge



religion



handicap



nationalité



catégories
sociales



inégalités
mondiales



condamné
par la loi

« Monopoly des inégalités »

Le guide d'animation
pour une utilisation « clé en mains »

- 11 Règles injustes
- La justification des règles injustes et des 37 cartes événements (données et sources)
- Des conseils et une trame pour animer la séance (et le débat)
- Des pistes de réflexions pour réduire les inégalités
- Un lexique



« Monopoly des inégalités »

La justification des règles et cartes injustes

JUSTIFICATIONS DES RÈGLES ET DES CARTES

Ce document vous propose, pour chaque règle et carte ÉVÈNEMENT, des éléments d'explication et de justification qui doivent être utilisés pour affiner et objectiver le débat. Il n'oblige cependant pas, quoiqu'il en soit, malgré les chiffres sur lesquels nous nous sommes basés pour créer ces règles, non n'est jamais tout d'abord, une moyenne n'est qu'une moyenne, de très nombreuses exceptions existent aux règles de la société. Ne nous laissons pas enfermer dans un monde qui serait réglé par une mécanique inégalitaire implacable.

EXPLICATIONS DES RÈGLES DU JEU

1 Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas utiliser les gares.
Cette règle représente les inégalités d'accès subies par les personnes en situation de handicap.
LE CHIFFRE : seuls 300 sur 1 500 principales gares françaises sont accessibles aux personnes handicapées, même si la plupart proposent une assistance selon la SNCF.
À NOTER TOUJOURS : un mélange de gares de taille qui n'ont rien à voir à Paris, avec 3 stations de métro sur 303 sont accessibles aux fauteuils roulants, soit 3 %.
LA SOURCE : Registre public d'accessibilité des gares ferroviaires, SNCF, octobre 2019.

2 Les personnes en situation de handicap reçoivent deux points à chaque de leur lancer de dés.
Cette règle représente les inégalités d'accès subies par les personnes en situation de handicap, notamment dans l'espace public. Elle montre également le fait que son handicap va avoir une incidence sur leur parcours de vie.
LE CHIFFRE : 16 % des personnes handicapées sont pauvres, contre 12 % des non-handicapés.
LA SOURCE : Le handicap expose à la pauvreté et aux bas niveaux de vie, Observatoire des inégalités, 16 février 2021.

3 Les jours de catégories A et C jouent avec deux dés, ceux de catégorie B avec un seul dé.
Cette règle représente les inégalités qui existent entre les milieux sociaux. Du fait de leurs faibles revenus, de leur statut social plus instable, mais aussi d'un accès plus difficile à la formation par exemple, les catégories populaires progressent moins vite, ou pas, dans la vie.
LA SOURCE : ce règle ne peut pas se résumer en un seul chiffre. Elle synthétise l'ensemble des inégalités entre catégories sociales. Les inégalités de salaires, d'accès à la formation, aux loisirs, etc.
LA SOURCE : de nombreuses données sont disponibles dans notre rubrique « Catégories sociales » sur le site Internet de l'Observatoire des inégalités, www.inegalites.fr.

4 Les joueurs commencent avec des patrimoines de valeurs inégales (argent et propriété).
Cette règle représente les inégalités de patrimoine qui existent entre catégories sociales. Le patrimoine, aussi appelé la fortune, désigne tout ce qu'un individu possède à un moment donné : bien immobiliers, épargne, compte en banque, voiture, etc. La fortune se transmet de génération en génération, à travers l'héritage.
LE CHIFFRE : en 2018, le patrimoine net (endettement déduit) médian des cadres supérieurs* est de 219 100 euros, contre 12 300 euros pour les ouvriers non qualifiés, soit 18 fois plus.

5 Les joueurs touchent un salaire différent en fonction de leur catégorie sociale.
Cette règle représente les inégalités de salaires selon le milieu social.
LE CHIFFRE : avec un salaire mensuel net de 4 000 euros en moyenne, les cadres supérieurs* gagnent 2,5 fois plus que les employés et les ouvriers.
LA SOURCE : Professions : qui gagne combien ?, Observatoire des inégalités, inegalites.fr, 11 février 2021.

6 Les femmes touchent moins d'argent que les hommes en possédant par le case DÉPART.
Cette règle représente les inégalités qui existent entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Celle-ci reflète entre des discriminations*, mais surtout le fait que les femmes sont davantage présentes dans les secteurs moins bien rémunérés, qu'elles sont plus souvent à temps partiel (parfois choisis, parfois subis), que l'orientation sociale des filles n'est pas identifiée à celle des garçons, etc.
LE CHIFFRE : en équivalent temps plein, les femmes touchent 16,9 % de moins que les hommes.

7 Lorsque les personnages Holomed et Lucien possèdent (respectivement sans s'arrêter) par le case ALLEZ EN PRISON, ils doivent s'arrêter pour un contrôle de police. Ils ne vont pas en prison mais doivent attendre le prochain tour pour réjouir.
Cette règle représente les inégalités de traitement par les forces de police. Bien sûr, cette règle est caricaturale car les contrôles au faciès* ne sont pas systématiques, mais le peuvent être très fréquents pour certaines catégories de la population selon leur couleur de peau, leur âge, ou encore leur sexe.
LE CHIFFRE : une enquête du Défenseur des droits montre que les contrôles d'identité fréquents (plus de cinq fois dans l'année) sont spécifiquement liés au sexe (les hommes sont cinq fois plus contrôlés), à l'âge (les moins de 25 ans sont sept fois plus contrôlés) et au fait d'être perçu comme noir ou arabe (cinq fois plus de contrôles fréquents).
LA SOURCE : Enquête sur l'accès aux droits 1, Volume 1, Défenseur des droits, www.defenseurdesdroits.fr, 2017.

8 Le personnage homme blanc le plus riche commença.
Cette règle représente tous les avantages dont disposent certaines catégories de personnes dans notre société. Les inégalités se cumulent. Le fait d'être un homme, blanc et riche sont trois avantages qui se combinent. On pourrait ajouter l'âge, le fait d'avoir un handicap ou non, et bien d'autres éléments.
LE CHIFFRE : il n'existe pas de donnée unique qui rassemblerait tous ces avantages. Et on ne dispose pas de statistiques selon la couleur de la peau.

9 L'ensemble des données est issu de la catégorie A, c'est-à-dire des personnes qui ont le plus de ressources.
LA SOURCE : Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux, Observatoire des inégalités, inegalites.fr, 9 mars 2021.

10 Les jours de catégories C et E ne peuvent pas acheter les terrains verts et bleu foncé.
Dans certains quartiers, les prix des logements à l'achat et à la location sont tels que les personnes aux revenus modestes ne peuvent s'y loger. À Paris par exemple, le 7^e arrondissement accueille les Français les plus riches et les prix astronomiques du mètre carré empêchent toute population ne figurant pas au sommet des revenus de s'y établir. Il y a même un entre-soi très net. Cette règle est caricaturale car ce n'est pas le fait d'appartenir à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle* qui empêche les personnes de s'installer où elles veulent, mais bien le fait de ne pas en avoir les moyens. L'existence de logements sociaux, accessibles aux ménages modestes, permet d'instaurer plus de mixité sociale dans nos villes et nos quartiers, quand ils ne sont pas situés dans des villes ou des quartiers déjà séparés.

11 Redistribuer : chaque joueur de catégorie A donne 100 euros à chaque joueur de catégorie C. Les jours de catégorie C ne sont pas concernés.
Cette règle illustre la distribution opérée par le système fiscal et les prestations sociales. Les impôts payés financent les services publics et nous permettent d'avoir accès à de nombreux services gratuitement (hôpital, école, soins, etc.). Les impôts financent aussi, par exemple, les minima sociaux et les aides au logement perçus par les plus pauvres. La redistribution est un moyen efficace de lutter contre les inégalités.
LE CHIFFRE : avant redistribution, les 10 % les plus pauvres ont un niveau de vie moyen de moins de 200 euros par mois (pour une personne seule). Après redistribution, leur niveau de vie moyen est supérieur à 300 euros. Sans cette redistribution, 22 % de la population vivrait sous le seuil de pauvreté.
LA SOURCE : Impôts et prestations sociales réduisent les inégalités de revenus de moitié, Observatoire des inégalités, inegalites.fr, 16 janvier 2018.

* Les termes signalés par un astérisque sont définis dans le lexique d'annonces page 28.

LEXIQUE

CLASSE SOCIALE : on utilise cette expression au même sens que « groupe social », « couche sociale » ou « milieu social », soit un ensemble de personnes appartenant à un même milieu professionnel. On parle aussi de catégorie socioprofessionnelle. Le terme de « classe sociale » fait historiquement référence à la division principale de la société utilisée par Karl Marx qui oppose les prolétaires (ceux qui louent leur force de travail à un employeur contre un salaire) et les bourgeois (ceux qui possèdent la richesse et bénéficient des profits).

CLASSES MOYENNES : catégories sociologiques intermédiaires entre ceux qui décident et ceux qui exécutent. Les contours des classes moyennes sont assez flous. On peut les définir à travers des professions (l'Insee définit une catégorie « professions intermédiaires » ou les revenus. Par exemple, l'Observatoire des inégalités considère comme appartenant à la classe moyenne les personnes qui se situent au-dessus des 30 % les plus pauvres et en dessous des 20 % les plus riches.

COMING OUT : fait de révéler son homosexualité ou sa bisexualité. Cette révélation peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, social (loisirs, voisins, amis).

CONTRÔLE AU FACIÈS : un contrôle d'identité au faciès est un contrôle de police fondé sur des caractéristiques physiques associées à l'origine de la personne, qu'elle soit réelle ou supposée. De tels contrôles sont illégaux car ils sont discriminatoires.

COTISATIONS, COTISER : verser une somme d'argent régulièrement. Les cotisations sociales prélevées sur le salaire servent à financer les allocations familiales, le chômage, les retraites ou l'assurance maladie. Ce système fonctionne comme une assurance : on cotise pour pouvoir ensuite bénéficier d'un soutien financier de la collectivité en cas de difficultés (chômage, maladie, etc.).

CROUS (CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES) : il a pour objectif de faciliter les conditions de vie des étudiants via des aides financières, des logements et restaurants universitaires notamment.

DISCRIMINATION : fait de traiter quelqu'un différemment en raison de critères inappropriés par la loi, comme le sexe ou la couleur de la peau.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUH) : texte qui précise les droits individuels fondamentaux comme le droit à l'éducation, aux soins, à l'alimentation, etc. Elle a été adoptée en 1948 par les États membres des Nations unies qui rassemblent 193 pays à travers le monde.

ÉCHELLE SOCIALE OU HIÉRARCHIE SOCIALE : on parle d'« échelle sociale » ou de « hiérarchie sociale » quand on classe les professions en fonction de leur « statut » social. Ce statut est déterminé par le niveau de diplôme, de revenu, de responsabilité, de décision, etc.

ÉGALITÉ DES CHANCES : principe de justice individuelle stipulant que tous les individus d'une société doivent disposer au départ des mêmes possibilités d'accès à toutes les situations, quelle que soit la structure hiérarchique de la société, égaire ou pas.

GENRE : le genre est un processus d'identification par lequel on intègre que l'on est « socialement » une femme ou un homme.

HARCÈLEMENT : le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve par exemple au sein de l'école ou au travail. Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques (apparence physique, identité de genre, handicap, orientation sexuelle, etc.).

HARCÈLEMENT SEXUEL : il est nécessaire de distinguer harcèlement et séduction. Lorsqu'une personne souhaite séduire une autre personne, elle a des propos et des comportements positifs et respectueux, et elle est à l'écoute de ce que cela produit chez l'autre. Le jeu de la séduction a pour règles : le respect, la réciprocité et l'égalité. À l'inverse, l'harcèlement ne cherche pas à séduire ou à plaire, il veut imposer ses choix et son pouvoir. Il tient pas compte des désirs, des choix, du consentement de l'autre. Les comportements et/ou propos tenus créent un climat d'insécurité, de peur et de tension pour la victime. En résumé, la séduction est un rapport d'égalité alors que le harcèlement sexuel repose sur un rapport de domination.

HOMOPHOBIE : attitude, sentiment, malaise ou dégoût envers les personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se traduit souvent par des réactions de rejet, d'exclusion et d'hostilité. Les victimes sont les personnes homosexuelles, mais plus largement, les personnes dont l'apparence ou le comportement dérogent aux représentations traditionnelles de la féminité et de la masculinité.

ILLECTRONISME : l'illectronisme est le pendant de l'illectronisme dans le domaine du numérique. Il s'agit de « l'incapacité, pour des raisons matérielles ou de manque de compétences, d'utiliser les ressources et moyens de communication électronique », selon l'Insee.

INÉGALITÉ : on peut parler d'inégalité quand un individu ou une population disposent de certains moyens, ont accès à certains biens ou services, à certaines pratiques (des loisirs par exemple), et que d'autres ne bénéficient pas de ces choses, ou pas autant. Ces ressources, biens, services ou pratiques doivent pouvoir être classés sur une échelle hiérarchique.

INSEE (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES) : l'Insee est le principal institut public qui collecte, produit et diffuse des statistiques publiques en France. Il s'occupe notamment du recensement.

IMPÔTS : sommes prélevées par l'État afin de financer les services publics, comme par exemple l'école gratuite, la police ou encore les hôpitaux.

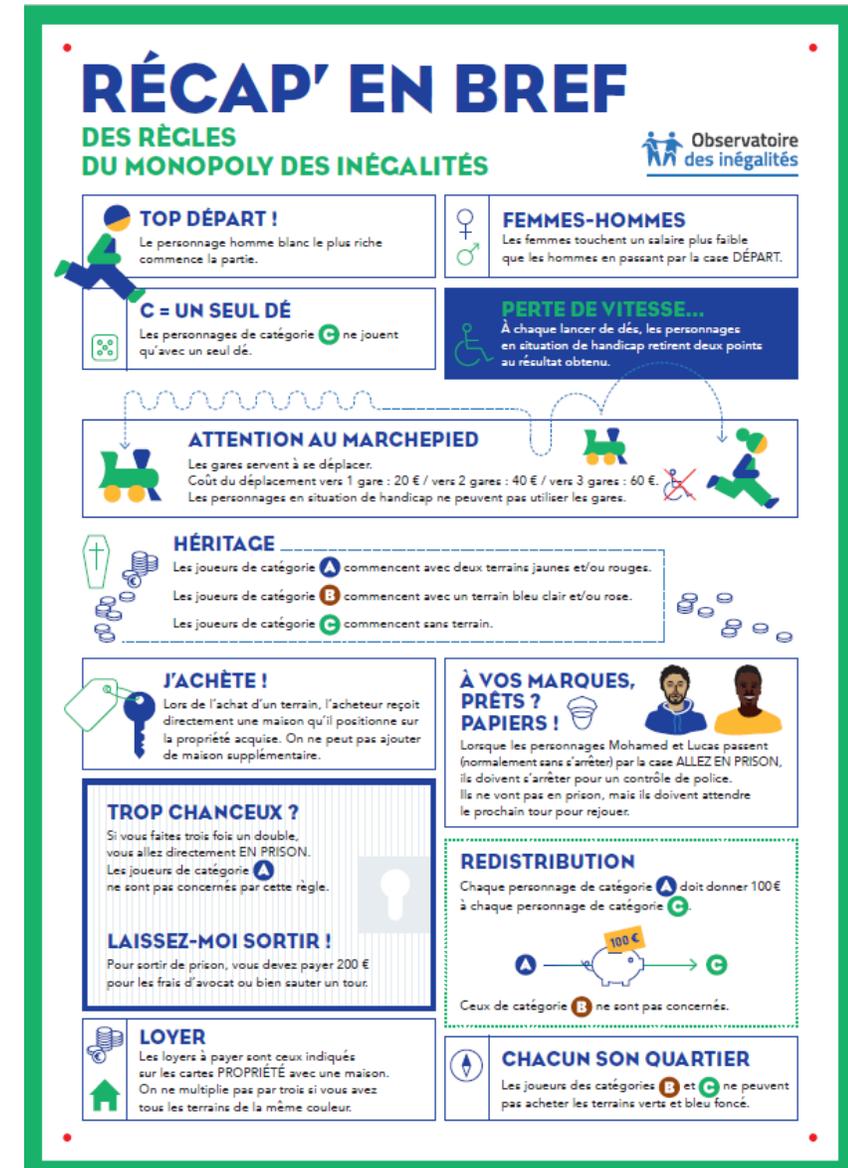
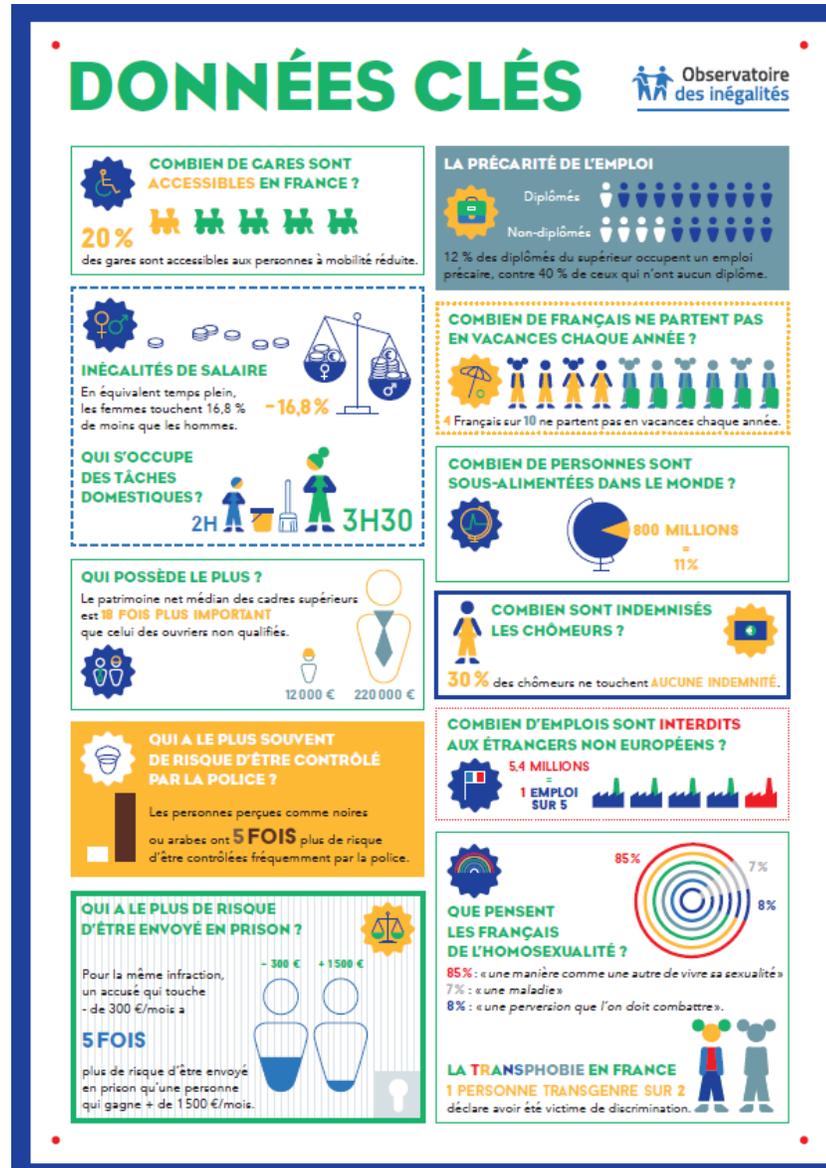
INDÉMENTÉS : sommes versées pour l'on peut travailler quand on est contraint de ne pas travailler par exemple à cause d'une maladie, d'un handicap, ou quand on perd son travail.

ISLAMOPHOBIE : attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles, et/ou envers l'Islam.

JUSTICE SOCIALE : elle a pour objectif l'égalité des droits et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses.

« Monopoly des inégalités »

Des récap'
Pour le « maitre du jeu »



« Monopoly des inégalités »

Trame animation

Le rôle clé du débat

1.
LES JOUEURS
ET
LEUR RESSENTI



10 minutes

2.
LE CERCLE DES
DISCRIMINATIONS



10 minutes

3.
LES
DIFFÉRENTES
FORMES
D'INÉGALITÉS



20 minutes

4.
ALORS,
ON FAIT QUOI
CONTRE LES
INÉGALITÉS ?



35 minutes



<https://www.youtube.com/watch?v=B1N63jICTL4>

La formation professionnelle

Trois dates prévues à Paris :
29 mars – 20 avril – 20 juin



Contact

Constance Monnier
Observatoire des inégalités

06 38 67 01 09

c.monnier@inegalites.fr

